



PLANÈTE | CHRONIQUE
PAR STÉPHANE FOU CART

Chlordécone, un crime hors norme

C'est un entretien très inhabituel qu'a accordé au quotidien *France-Antilles*, le 15 mars, le procureur de la République de Paris, Rémy Heitz : c'était un cours de droit sur la notion de prescription, bien plus qu'un article de presse au sens classique du terme. Professeur, mais aussi pompier. Par la pédagogie tranquille de ses propos, le magistrat tentait d'éteindre l'incendie de colère et d'indignation allumé quelques semaines plus tôt par les déclarations de deux juges d'instruction du pôle de santé publique du tribunal judiciaire de Paris. Selon eux, dans le scandale du chlordécone, la plus grande part des faits visés par les plaintes de plusieurs associations de Martinique et de Guadeloupe étaient sans doute prescrits. La probabilité est forte que l'affaire, après quatorze années d'instruction, aboutisse à un non-lieu.

En métropole, rares sont ceux qui ont déjà entendu parler du chlordécone, ce pesticide utilisé massivement dans les bananeraies antillaises entre 1972 et 1993. Mais dans les Antilles françaises, il est dans tous les esprits. Neurotoxique, reprotoxique, perturbateur endocrinien et cancérigène, le chlordécone a colonisé les sols, les rivières, les écosystèmes côtiers de vastes régions de Guadeloupe et de Martinique ; plus de 90 % des Antillais en sont imprégnés. Les estimations officielles indiquent que cette contamination est là pour durer quatre à sept siècles, tant cette substance est persistante. Et à peu près tout ce qu'il était nécessaire de savoir pour l'interdire était connu depuis le début des années 1970.

Au ministère de l'agriculture, la commission des toxiques (« ComTox ») refusait d'ailleurs, en 1969, l'autorisation de mise sur le marché de cette substance, « composé organochloré toxique et persistant ». « Bien qu'il n'y ait pratiquement pas de résidus dans les bananes », précisait la ComTox, il y a quand même les risques de contamination du milieu environnant. C'est donc en pleine connaissance de cause que le chlordécone fut autorisé à titre provisoire trois ans plus tard par la ComTox pour lutter contre le charançon du bananier – le provisoire, reconduit d'année en année, durera plus de vingt ans.

Le scandale du chlordécone n'est pas un accident, c'est un crime hors norme. Que l'instruction ait été correctement conduite, que le droit ait été scrupuleusement suivi – ainsi que l'a assuré Rémy Heitz dans *France-Antilles* – ne changera sans doute rien au sentiment d'injustice des Antillais si l'affaire devait se conclure par un non-lieu. Le 27 février, le plus important rassemblement depuis dix ans s'est tenu à Fort-de-France contre une telle issue. Une nouvelle manifestation est prévue le 10 avril. C'est, autant qu'on le sache, la première fois qu'une population manifeste pour avoir été empoisonnée.

IL S'INFILTRE DANS L'ENVIRONNEMENT ET LE FONCTIONNEMENT BIOLOGIQUE DES INDIVIDUS, ET ABÎME LE TISSU SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ ANTILLAISE

À PEU PRÈS TOUT CE QU'IL ÉTAIT NÉCESSAIRE DE SAVOIR POUR INTERDIRE LE PESTICIDE ÉTAIT CONNU DEPUIS LES ANNÉES 1970

« Dans le cas de l'utilisation du chlordécone, je comprends le ressenti des parties civiles et des habitants de Martinique et de Guadeloupe », a expliqué M. Heitz. Mais l'autorité judiciaire ne peut pas apporter des solutions à toutes les conséquences humaines, sociales, sanitaires ou écologiques des faits dénoncés et ce, même si les magistrats en charge du dossier sont (...) pleinement conscients des souffrances générées par l'utilisation passée du chlordécone en Martinique et en Guadeloupe. »

Il est toutefois difficile de prendre la pleine mesure des torts irréparables faits à la population antillaise dans cette affaire. Les dégâts produits vont bien au-delà des effets sanitaires documentés – en particulier la forte élévation du risque de cancer de la prostate, des troubles du neurodéveloppement pour les enfants exposés *in utero*, des troubles de la fertilité, etc. Le chlordécone s'infiltra dans l'environnement et l'intimité du fonctionnement biologique des individus, mais il abîme aussi le tissu socio-économique de la société antillaise. Ces dégâts-là ne sont pas quantifiables.

Dans un livre-enquête en bande dessinée paru récemment (*Tropiques toxiques*, Les Escales, 2020), Jessica Oublié et Nicola Gobbi ont fait un long travail d'investigation et d'innombrables rencontres, pour donner à voir et à comprendre l'ampleur et les différentes dimensions de ce scandale. L'ouvrage est à la fois roboratif et remarquable de subtilité, de précision et d'empathie. On y apprend notamment, avec sidération, comment les effets désastreux du chlordécone sur l'environnement et la santé alimentaire étaient déjà une chronique nourrie, aux États-Unis, dans les années 1970 – tout ce qui se produit aujourd'hui aux Antilles était prévisible.

Mais toute la richesse du livre est qu'il ne traite pas seulement de maladies et de ce que les épidémiologistes sont parfois capables de mesurer. Il y est aussi question d'aquaculture sinistrée pour cause de production contaminée, de l'élevage des animaux qui devient un casse-tête (et parfois simplement impossible), de la petite pêche côtière artisanale, elle aussi interdite ou fortement restreinte le long de nombreuses côtes.

L'économie locale est déstabilisée par la catastrophe, mais aussi tous les usages qui tiennent à la fois de la culture et des modes de subsistance. Les poissons pris dans les rivières, les légumes-racines cultivés dans les jardins, tout ce qui s'échange dans les circuits informels et participe du lien social est menacé de contamination. Toutes ces façons de tirer modestement parti de la terre sont en sursis ; les mécanismes qui amortissent la dureté de la vie économique sont en voie d'obsolescence, pour cause de chlordécone ubiquitaire.

S'il pouvait n'y avoir, devant un désastre de cette magnitude, ni procès, ni responsables, ni réparation, il resterait cette question : que feriez-vous si vous étiez antillais ? ■

FRANCE-RWANDA : UN PAS DÉCISIF VERS LA VÉRITÉ

ÉDITORIAL III

Des responsabilités lourdes et accablantes. Vingt-sept années ont été nécessaires pour que ces mots, à propos du rôle de la France dans le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994, soient écrits dans un rapport commandé par le président de la République. Deux ans après avoir chargé l'historien Vincent Duclert de faire la lumière sur l'implication française dans l'un des derniers génocides du XX^e siècle qui, en cent jours, coûta la vie à près de 800 000 Tutsi, Emmanuel Macron a désormais entre les mains un document solide, établi par des chercheurs indépendants et fondé sur des archives enfin ouvertes. Après des années de déni puis d'euphémisation, c'est un pas décisif sur la voie de la vérité.

Lourd de 1200 pages, le document confirme et précise ce que de nombreux livres et enquêtes journalistiques ont révélé : l'enfermement qui a conduit la France de François Mitterrand à soutenir aveuglément le régime dictatorial de Juvénal Habyarimana, qui a perpétré et encouragé le génocide. Tragique ironie, le Rwanda était considéré à Paris comme le laboratoire de la nouvelle politique africaine de la France, qui, à partir de 1990, entendait conditionner son aide à la démocratisation des pays.

Le rapport Duclert détaille le mécanisme de cet « aveuglement continu dans le soutien à un régime raciste, corrompu et violent ». Il explique cette dérive à la fois par la relation personnelle entre François Mitterrand et le président hutu rwandais, qui conduisit à satisfaire toutes ses demandes d'armement, et par une pratique pyramidale du pouvoir, qui amène l'état-major particulier du président à court-circuiter l'administration, y compris militaire, et à imposer sa grille de lecture en balayant les lanceurs d'alerte.

Les historiens qualifient de « défaite de la pensée » la vision mitterrandienne justifiant la domination des Hutu (majoritaires) au nom de la démocratie, perpétuant le regard ethniciste instrumentalisé par le colonisateur belge, et persistant à voir une guerre civile là où un génocide se perpète. S'ajoute l'obsession de la « menace anglo-saxonne », pour aboutir à cette « faille ».

Isolée, compromise avec le régime, incapable de comprendre la tragédie en cours, la France ne pouvait plus paraître impartiale lorsque le génocide a commencé, le 6 avril 1994, et qu'elle a tenté de se désengager. Censée stopper les massacres, l'opération « Turquoise » porte l'ambiguïté à son paroxysme lorsque les soldats français assurent la protection d'une zone où se sont réfugiés les génocidaires, mais refusent de les arrêter. Y a-t-il eu complicité ? Les historiens ne le pensent pas, réfutant formellement une accusation souvent portée.

En 2010, Nicolas Sarkozy avait évoqué de simples « erreurs politiques ». Quant à François Hollande, il a promis en vain d'ouvrir les archives. Il appartient à Emmanuel Macron de traduire en paroles politiques le terrible constat dressé par le rapport. Il appartient éventuellement à des juges de tirer les conclusions dans les procédures en cours.

La France s'honore chaque fois qu'elle fait la lumière sur les épisodes sombres de son histoire. Très attendu à l'approche du vingt-septième anniversaire du génocide, un discours français de vérité sur le Rwanda, pays où M. Macron espère se rendre, devrait permettre de refonder les relations entre Kigali et Paris et d'envoyer un signal à toute l'Afrique. Les survivants du génocide, les familles des victimes y ont droit. Les Français aussi, car ni la paix ni le renom d'un pays ne prospèrent sur le mensonge. ■

Le Monde

HISTOIRE de FRANCE

LE CHEF-D'ŒUVRE DE JULES MICHELET

« Un événement immense s'était accompli. Le monde était changé. »

La plus grande histoire jamais racontée

www.collection-michelet.fr

LE N°2
LA RENAISSANCE
9,99 €
SEULEMENT

© Electa / Lermann

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX ET collection-michelet.fr